

L'ajournement

Ce porte-parole anonyme a alors ajouté ce qui suit:

... Le manuel est utilisé dans un cours offert à la Division «N» de la Gendarmerie royale dans la région de Rockliffe à Ottawa, mais il ne représente pas la politique officielle.

Monsieur l'Orateur, il faudra qu'on me fournisse des explications. Je me demande comment un cours offert à une des principales divisions d'entraînement, la division «N» à Ottawa, ne représente pas la politique officielle. Un porte-parole de la Gendarmerie l'a dit. La couverture du document porte très clairement l'écusson de la Gendarmerie et dessous on y voit l'inscription «Maintiens le droit». Il n'y a donc pas de doute. Comme j'ai obtenu ce document non pas à Ottawa mais loin d'ici dans l'Île du Prince-Édouard, cela montre nettement qu'il jouit d'une diffusion étendue et contrairement à ce que le porte-parole a laissé entendre, il n'est pas simplement utilisé pour l'entraînement des agents ici, mais il sert d'un bout à l'autre du pays. Je ne comprends pas comment il peut ne pas représenter, selon le porte-parole, la politique officielle.

Manifestement, le ministre n'est sans doute pas capable de nous l'expliquer non plus. S'il l'était, il serait vraisemblablement à son siège cet après-midi. Il aurait dû être prêt, soit à faire une déclaration à l'appel des motions, soit au moins à répondre aux questions que lui ont posées les députés de ce côté-ci de la Chambre. Mais il n'a fait ni l'un ni l'autre. Aussi, nous retrouvons dans la situation regrettable de devoir laisser planer ces soupçons sur l'activité et les procédés de la GRC.

Depuis deux jours à la Chambre nous avons discuté pas mal des cachotteries du gouvernement. Le cabinet a fait preuve d'une certaine bonne volonté en promettant de tenter de surmonter les problèmes d'ordre administratif que pose cet excès de discrétion, mais il ne s'agit pas uniquement de cela. Il y a aussi la question des pratiques recommandables au sein de cette force policière partout au pays, et c'est dans ce sens qu'à mon avis nous devons exiger des explications aussi détaillées que possible.

Je continue à citer le porte-parole anonyme:

«Le manuel est utilisé par la GRC pour un cours offert aux enquêteurs supérieurs ayant de cinq à quinze ans de service, mais ne représente pas la politique de la GRC», a déclaré le porte-parole.

Il souligne encore une fois que ce manuel ne traduit pas la politique de la GRC, même si on l'utilise au stade de la formation des enquêteurs supérieurs dans tout le pays. Dans sa déclaration officielle, la GRC a dit—et je ne la cite pas exactement, car je crains qu'il ait pu y avoir une omission lors de la transcription par le service des dépêches—qu'une conférence coïncidait habituellement avec la diffusion du document. J'espère que le document en entier sera déposé et que le ministre donnera des explications; j'espère qu'il aura aussi des explications à donner sur la conférence en question. S'il y a vraiment une conférence qui est donnée à cette occasion, je frémis à la pensée du genre de formation, de suggestions et des méthodes que donne la GRC pour compléter ce document révoltant dont nous sommes saisis cet après-midi.

[M. MacDonald (Egmont).]

M. Peters: Nous devrions peut-être nous faire montrer les outils utilisés.

M. MacDonald (Egmont): Je pense que cela pourrait être très utile. Il n'en est pas question à première vue, mais il est intéressant que le député de Timiskaming (M. Peters) pose cette question, car on parle de certaines des méthodes de torture plus répugnantes—si je puis utiliser ce mot—utilisées dans d'autres pays et par d'autres polices, mais on dit par contre que ces méthodes ne sont pas recommandées. Je ne puis dire quel genre de conseils ou d'instructions donne l'instructeur. Le porte-parole de la GRC a toutefois dit, et je cite:

«C'est une partie de toute la littérature sur les techniques d'interrogation, qui n'est qu'un segment de tout le cours, qui porte sur d'autres sujets...»

Et les autres sujets sont apparemment le comportement humain, la loi sur la preuve au Canada—je me demande avec quel sérieux ils tiennent compte de la loi sur la preuve au Canada si l'on pense au genre de document que nous avons sous les yeux—la conspiration, le crime sexuel et les enquêtes sur les lieux d'un crime.

Il est certain que si l'on agit différemment en matière de crimes sexuels, étant donné le genre d'attitudes, de stéréotypes et de philosophie de ce document à propos des victimes ou des suspects possibles d'agression sexuelle, je frémis en songeant aux attitudes et à la compréhension que suscite ce cours supérieur destiné aux enquêteurs gradés de la division «N» ici-même à Ottawa.

Il est fort possible que nous venions de mettre à nu les dessous de la Gendarmerie, et ceci sans jeu de mots car je pense que la question des techniques de formation justes et raisonnables utilisées pour former les enquêteurs supérieurs de notre pays pose un problème très grave.

M. Peters: Je ne savais pas que cela relevait de la GRC.

M. MacDonald (Egmont): Je poursuis:

«Les spécialistes qui participent à titre d'instructeurs à ces cours et aux nombreux autres cours de la GRC, qu'il s'agisse d'avocats, de psychiatres, de juges ou de sociologues, présentent des points de vue différents.»

Il s'agit en quelque sorte de la conclusion de ce document. Le communiqué ajoute ce qui suit:

Le porte-parole de la GRC a déclaré que des exemplaires de ce manuel avaient été distribués aux étudiants, étant donné que «c'était plus commode que de prendre des notes au cours de la conférence». Il a dit ignorer combien d'enquêteurs avaient suivi le cours.

Nous sommes en présence apparemment de quelque chose qui s'est imposé sans qu'on y prenne garde et qui a pris corps dans un document élaboré assez innocemment, bien que je me demande si je puis utiliser le terme «innocemment» en rapport avec ce document. Il a fini par prendre sa forme définitive dans une brochure intitulée «Interrogation Techniques», dont l'auteur est l'inspecteur-chef A. R. Roberts, de la police de Calgary, et qui est sanctionnée et distribuée par le Service de la formation et du perfectionnement de la GRC, ici même, à Ottawa.